

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 Avril 2021

L' an 2021 et le 12 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de GRAVIER Jean-Claude Maire

Présents : M. GRAVIER Jean-Claude, Maire, Mmes : DOMINE - BISKUPSKI Karine, DUPONT Nadège, FLORES Dominique, FLORES Nathalie, MARTINERIE Marlène, PONSART Stéphanie, ROFIDAL-WERY Dominique, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : COLAS Hervé, DESPAS Gérard, DIEUDONNE Olivier, FLORES Stéphane, GERBEAU Cédric, GERNELLE Guillaume, MASUY Jacques, SAPONE Franck, STIRZEL Gérard

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MANON Monique à M. GRAVIER Jean-Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 14/04/2021

A été nommée secrétaire : M. COLAS Hervé

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET COMMUNE
APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET COMMUNE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET RESIDENCE BILLUART
APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET RESIDENCE BILLUART
AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET RESIDENCE BILLUART
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET LOTISSEMENT LES DZIVAGES
APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET LOTISSEMENT LES DZIVAGES
VOTE DES TAXES
VOTE DES BUDGETS
TARIFS PEDALOS
DEMANDE DE SUBVENTION MARCHE DU TERROIR
DEMANDE DE SUBVENTIONS CITY STADE
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION DU VESTIAIRE DU BATIMENT AU STADE DE FOOTBALL
VENTE DU TERRAIN DE CROSS
BATIMENT CHEMIN DE L'ESPERANCE

réf : 001-AVRIL2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET COMMUNE

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

	<u>Recettes</u> A	<u>Dépenses</u> B	<u>Résultat</u> C = (A - B)	<u>Résultat reporté</u> <u>de l'exercice 2019</u> D
COMMUNE				
Fonctionnement	2 533 783,98 €	2 478 301,69 €	55 482,29 €	2 828 500,96 €
Investissement	231 686,16 €	584 050,76 €	- 352 364,60 €	79 649,08 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	2 765 470,14 €	3 062 352,45 €	- 296 882,31 €	2 908 150,04 €

<u>Résultat de Clôture</u> <u>2020</u> E = (C + D)	<u>Restes à réaliser</u>		<u>Résultat</u> <u>à affecter</u> H = (E + F - G)
	<u>Recettes</u> F	<u>Dépenses</u> G	
2 883 983,25 €	0 €	0 €	2 883 983,25 €
- 272 715,52 €	0 €	525 700,00 €	- 798 415,52 €
2 611 267,73 €	0 €	525 700,00 €	2 085 567,73 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Claude GRAVIER, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 002-AVRIL2021

APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2020**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 003-AVRIL2021

AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET COMMUNE

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Budget Commune : Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) **2 085 567,73 €**

Budget Commune : Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001) **-272 715,52 €**

Budget Commune : Affectation en réserves Recette 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement) **798 415,32 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget Commune : Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) **2 085 567,73 €**

Budget Commune : Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001) **-272 715,52 €**

Budget Commune : Affectation en réserves Recette 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement) **798 415,32 €**

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 004-AVRIL2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET RESIDENCE BILLUART

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2020			Résultat reporté de l'exercice 2019 D
	Recettes A	Dépenses B	Résultat C = (A - B)	
RESIDENCE BILLUART				
Fonctionnement	16 314,00 €	11 603,56 €	4 710,44 €	24 357,35 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	824,91 €
TOTAL	16 314,00 €	11 603,56 €	4 710,44 €	25 182,26 €

Résultat de Clôture 2020 E = (C + D)	Restes à réaliser		Résultat à affecter H = (E + F - G)
	Recettes F	Dépenses G	
29 067,79 €	0 €	0 €	29 067,79 €
824,91 €	0 €	0 €	824,91 €
29 892,70 €	0 €	0 €	29 892,70 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Claude GRAVIER, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 005-AVRIL2021

APPROBATION COMPTE DE GESTION, BUDGET RESIDENCE BILLUART

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2020**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 006-AVRIL2021

AFFECTATION DU RESULTAT, BUDGET RESIDENCE BILLUART

Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	29 067,79 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	824,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002)	29 067,79 €
Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001)	824,91 €

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

Sous la présidence de Madame Dominique Florès, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

	ANNEE 2020			Résultat reporté de l'exercice 2019 D
	Recettes A	Dépenses B	Résultat C = (A - B)	
Fonctionnement	50 051,70 €	50 051,70 €	- €	28 521,11 €
Investissement	- €	50 051,70 €	- 50 051,70 €	196 761,52 €
TOTAL	50 051,70 €	100 103,40 €	- 50 051,70 €	225 282,63 €

Résultat de Clôture 2020 E = (C + D)	Restes à réaliser		Résultat à affecter H = (E + F - G)
	Recettes F	Dépenses G	
28 521,11 €	0 €	0 €	28 521,11 €
146 709,82 €	0 €	0 €	146 709,82 €
175 230,93 €	0 €	0 €	175 230,93 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Claude GRAVIER, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 009-AVRIL2021

VOTE DES TAXES

Vu le code général des impôts et notamment les articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis de la commission finances réunie le 07 avril 2021

Le Maire explique le taux de la taxe foncière bâtie représente le cumul du taux du Département de 2020 et du taux de la commune (Département 24,04 % - commune 5,51%).

Ce changement n'impacte pas les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et les votes comme suit :

Foncier bâti =	29,55 %
Foncier non bâti =	51,02 %
Cotisation Foncière des Entreprises =	8,86 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 010-AVRIL2021

VOTE DES BUDGETS

Le Conseil Municipal,

Vote les budgets primitifs, principal et annexes, pour l'exercice **2021**, équilibrés aux montants ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Section Fonctionnement	4 705 252,73€
Section Investissement	3 402 415,25 €

BUDGET RESIDENCE BILLUART

Section Fonctionnement	45 417,79 €
Section Investissement	18 742,70 €

BUDGET LOTISSEMENT « LES DZIVAGES »

Section Fonctionnement	382 492,04 €
Section Investissement	264 600,93 €

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 011-AVRIL2021

TARIFS PEDALOS

Le Maire expose à l'assemblée :

La commune a acheté des pédalos à mettre en location en remplacement des bateaux électriques devenus vétustes.

Le Maire propose les tarifs suivants :

4 places : 8 € /heure

5 places : 10 € /heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer les tarifs pour la location des pédalos :

4 places : 8 € /heure

5 places : 10 € /heure

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 012-AVRIL2021

DEMANDE DE SUBVENTION MARCHE DU TERROIR

Le Maire expose à l'assemblée :

Un groupe de travail a étudié un projet de marché du terroir.

Ce marché pourrait bénéficier d'une subvention du Parc Naturel Régional .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à solliciter une subvention au Parc Naturel Régional pour ce projet de marché du terroir.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 013-AVRIL2021

DEMANDE DE SUBVENTIONS CITY STADE

Le Maire expose à l'assemblée :

L'installation d'un city stade a été validée.

Le coût TTC est d'environ 80 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à solliciter toutes les subventions possibles pour ce projet de city stade.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 014-AVRIL2021

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION DU VESTIAIRE DU BATIMENT AU STADE DE FOOTBALL

Le Maire expose à l'assemblée,

La mise aux normes du vestiaire au stade de football passe par la création d'un nouveau bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

A l'unanimité (**Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 015-AVRIL2021

VENTE DU TERRAIN DE CROSS

Le Maire expose à l'assemblée,

La commune a reçu une demande pour un projet de cabanes dans les bois sur l'ancien terrain de cross derrière la maison des randonnées.

La commission finances a donné un avis favorable à la vente de ce terrain d'environ 15 000 m².

Le Maire demande l'avis au Conseil Municipal pour fixer un prix au m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise la vente de ce terrain et fixe à 4€ le prix du m² et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la vente.

- 15 pour,
- 3 abstentions : Mme Marie-Line VILLEVAL-DROZIERES, Mme Karine DOMINE, Mme Nathalie FLORES,
- 1 contre : Mme Nadège DUPONT

réf : 016-AVRIL2021

BATIMENT CHEMIN DE L'ESPERANCE

Le Maire expose à l'assemblée,

En 2014, la commune a acquis le bâtiment de l'ancien garage Wallendorff, situé 37 chemin de l'Espérance. Le projet d'y créer un centre culturel avec des salles pour les associations est trop coûteux et la commune a eu des personnes intéressées pour le rachat de ce bâtiment.

La commission finances est d'accord pour la vente de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte la vente du bâtiment situé 37, Chemin de l'Espérance.

- 18 pour,
- 1 abstention : M. Franck SAPONE.

Informations diverses :

Le Maire informe :

- Qu'il a reçu un courrier du Président de la société de chasse concernant le bail, cette demande sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission bois -environnement.
- Que le projet d'installation de distributeur de billet pourrait-être finalisé pour la mi-juin. Un technicien doit passer pour faire l'état des lieux du local qui recevra le distributeur.
- Que tout le bois scolyté a été vendu.

Mme Marie-Line VILLEVAL-DROZIERES demande la parole et annonce qu'elle souhaite démissionner de son poste d'adjoint. Elle a envoyé un courrier au Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

En mairie, le 12/04/2021
Le Maire
Jean-Claude GRAVIER

